

N/REF : 10/12/2025 8H28 C:000502 I:16420
V/REF : 864498
V/Email reçu le Mercredi 10/12/2025 à 8H28

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1244
IMMEUBLE : RES DU CHATEAU -1244
1 A 4, RESIDENCE DU CHATEAU
13/15, RUE DE VILLENEUVE
35330 LA CHAPELLE BOUEXIC

Rennes, le 15 Décembre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot5 Breti.Ouest
LOCALISATION : 3 RESIDENCE DU CHATEAU - MR PAIMBOIN EMMANUEL 06 72 39 50 31
MOTIF : 2 PRISES ÉLECTRIQUES QUI DYSFUNCTIONNENT - QUAND ELLES SONT UTILISÉES
L'ÉLECTRICITÉ DANS TOUTE LA MAISON DISJONCTE. MONSIEUR A TESTÉ CES
APPAREILS SUR UNE AUTRE PRISE ET PAS DE DISJONCTION
Donneur d'ordre : M. G. QUINTIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 15/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
CONSTAT : DÉFAUT D'ISOLEMENT AU NIVEAU D'UNE PRISE DE COURANT
MISE HORS TENSION
REPLACEMENT PRISE DE COURANT ÉTANCHE
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 15/12/25 à 15H34 M. G. QUINTIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.instal.électrique	1	146,34	146,34
1,00	2.1.1-Rempl.Prise(s) en applique	1	18,74	18,74
TOTAL H.T.				165,08
T.V.A. a 10,00%				16,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>181,58</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.